

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1053

présenté par
Mme Zitouni et M. Raphan

ARTICLE 10

Après l'alinéa 44, insérer l'alinéa suivant :

« - tentative d'abus de confiance, tentative d'escroquerie, notamment sur les personnes vulnérables ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à rajouter des infractions relatives à l'abus de confiance et tentative d'escroquerie, notamment concernant les personnes vulnérables.